



HONORAIRES DE TRANSACTON (T.T.C)

(à partir du 1er avril 2017)

- De 0 à 40 000 € : 4 000 € Forfaitaire
- De 40 001 € à 60 000 € : 9,5 % TTC
- De 60 001 € à 80 000 € : 9 % TTC
- De 80 001 € à 100 000 € : 8,5 % TTC
- De 100 001 € à 125 000 € : 8 % TTC
- De 125 001 € à 150 000 € : 7,5 % TTC
- De 150 001 € à 175 000 € : 7 % TTC
- De 175 001 € à 200 000 € : 6,5 % TTC
- De 200 001 € à 250 000 € : 6 % TTC
- De 250 001 € à 300 000 € : 5,5 % TTC
- De 300 001 € et au-delà : 5 % TTC

Honoraires inclus à la charge de l'acquéreur
sauf stipulations contraires prévues au mandat

GESTION-LOCATION-RECHERCHE DE LOCATAIRE

HONORAIRES DE LOCATION - TTC (TVA 20%)

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Surface	LOCATAIRE		PROPRIÉTAIRE		
	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Etat des lieux	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Etat des lieux	Entremise et négociation
jusqu'à 50 m ²	7 €/m ²	2€/m ²	7€/m ²	2€/m ²	100,00 €
de 50 m ² jusqu'à 80 m ²	6,5€/m ²	2€/m ²	6,5€/m ²	2€/m ²	130,00 €
de 80 m ² jusqu'à 110 m ²	5,5€/m ²	3€/m ²	5,5€/m ²	3€/m ²	160,00 €
de 110 m ² et au-delà	5€/m ²	3€/m ²	5€/m ²	3€/m ²	250,00 €

TARIF HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIEN (GESTION LOCATIVE) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

8,0 % TTC sur toutes les sommes encaissées

COMMERCANTS ET PROFESSIONNELS

Bail renouvelé : 7 % HT du loyer annuel + 400 € HT de frais de rédaction de bail
Soit 8,37 % TTC + 478,40 € TTC

Bail négocié : 12 % HT du loyer annuel + 400 € HT de frais de rédaction de bail
Soit 14,35 % TTC + 478,40 € TTC

